

# Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

# Le Directeur de l'IUT Robert Schuman

- VU le livre VII du code de l'éducation,
- **VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- **VU** les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie Robert Schuman
- **VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
- **VU** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

# **DECIDE**

## Article 1

Les élections générales des représentants des personnels enseignants et BIATSS au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie Robert Schuman se tiendront du lundi 22 novembre au mercredi 24 novembre 2021 par voie électronique.

#### Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A Professeurs et personnels assimilés : 5 sièges
- Collège B Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 5 sièges
- Collège C Autres enseignants en poste : 5 sièges
- Collège D Chargés d'enseignements vacataires : 1 siège
- Collège des personnels BIATSS : 6 sièges

### Article 3:

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 29 octobre 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 4 novembre 2021 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 8 novembre 2021	Publication et affichage des candidatures	
Dimanche 14 novembre 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scellement de l'urne
Vendredi 19 novembre 2021	Date de scellement de l'urne électronique	
Lundi 22 au mercredi 24 novembre 2021	SCRUTIN  Du lundi 22 novembre 2021 – 9 heures au mercredi 24 novembre 2021 – 16 heures	
Mercredi 24 novembre 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 26 novembre 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

## Article 4

Mme Anne-Sophie LEMMEL est nommée Présidente du Bureau de vote électronique. Mme Corinne WALTHER est nommée Secrétaire du Bureau de vote électronique.

## Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Anne-Sophie LEMMEL est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 21/09/2021

Le Directeur,

Robert MOSE